



Conseil Municipal du 4 juin 2021

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Florence HENRIOT-COLIN, Jean-Marc HENROTTE, Philippe HERNANDEZ, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET-PROST, Anne MICHAMBLÉ, Michaël PONCET

Excusée : Florence HENRIOT-COLIN avec pouvoir à Michaël PONCET

Secrétaire de séance : Karine JEANTET-PROST

Ouverture de la séance à 19h15

Approbation du procès-verbal du 7 mai 2021

Le procès-verbal est adopté sans remarques par 8 voix dont 1 pouvoir et 1 abstention (A. Michamblé)

Arrivée de JM.HENROTTE 19h20

1. Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) : prise de compétences par la communauté de communes

Le maire présente les grandes lignes de la loi LOM et la délibération prise par le conseil communautaire de la CCHJSC.

Après délibération, le conseil approuve la prise de compétences organisation de la mobilité par Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude hors transports scolaires par 8 voix dont 1 pouvoir et 2 abstentions (B. Collin et A. Michamblé)

2. Projet d'extension de l'épicerie-bar : demande de DSIL

Dans le cadre du projet d'extension de l'épicerie-bar, la commune a eu des réponses positives à ses demandes de subventions de la part du Conseil Départemental, (15 478,55 €), de la Communauté de communes (13 200,00 €).

Le projet n'étant pas éligible à la DETR, il convient de demander une aide à la Région au titre de la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) selon le même plan de financement et pour le même montant.

Financiers	Montant HT	Taux
Région DSIL	15 478,55 €	25 %
Conseil départemental (DST)	15 478,55 €	25 %
Autres financeurs publics : Communauté de communes HAUT JURA SAINT CLAUDE	13 200,00 €	21,32 %
Autofinancement	17 757,10 €	28,68 %
TOTAL HT	61 914,20 €	100 %

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir (10 voix), le conseil accepte de solliciter l'attribution de la DSIL auprès de la région Bourgogne Franche Comté selon le plan de financement ci-dessus et autorise le maire à déposer la demande.

3. Programme Voirie :

- RD25E3 : Mappa

Le maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise pour accepter la proposition du département (versement d'une soulte de 60 000 €). Il convient maintenant de faire un courrier pour demander le déclassement de la voie concernée, le versement de la soulte en 2021 tout en sachant que les travaux ne seront faits qu'en 2022 (réparation et bandes de roulement).

Après délibération, le conseil accepte de lancer la procédure de déclassement de la route du Mappa, de demander au département le versement de la soulte de 60 000 €, le report des travaux en 2022 et autorise le maire à faire les démarches nécessaires par 8 voix pour dont 1 pouvoir et 2 abstentions (A. Michamblé et JM. Henrotte).

- Voie communale de Tailla

Sur cette voie, un programme de travaux d'enrobé d'un montant de 20 483,78 € HT était prévu pour cette année mais, afin de trouver des aides pour financer ces travaux, le maire propose de les reporter en 2022 pour déposer des dossiers de demandes de subventions.

Dans l'attente, sur cette voie ou une autre, des essais de réparations avec de l'enrobé à chaud pourraient être faits sur de petites portions en faisant appel au bénévolat.

Après débat, le conseil accepte ces propositions.

- Réfection du chemin rural de l'Enversy

Le maire lit le courrier de Mrs Stéphane Vuillat et Sylvain Dionnet signalant que le chemin qui permet d'accéder à leur maisons est en mauvais état. Ces propriétaires proposent de participer à la réfection de ce chemin par la pose d'enrobé. Ils proposent de participer chacun à hauteur d'un tiers du montant du devis, le troisième tiers étant à la charge de la commune. Le devis proposé est à 20 111,85 € TTC.

S. Dionnet ne participe pas au vote.

Après délibération, le conseil accepte d'engager la réfection du chemin rural de l'Enversy sur sa totalité selon la proposition de Mrs Vuillat et Dionnet avec participation à hauteur d'un 1/3 du montant TTC des travaux pour chaque partie (les 2 propriétaires et la commune), sous réserve que le montant total du devis n'excède pas 25 000 € TTC par 6 voix Pour, 1 voix contre I. Heurtier (pour raison d'équité et de risques de précédents) et 1 abstention JM. Henrotte (pour raison d'équité)

Le maire précise que si d'éventuelles demandes sont faites à l'avenir, elles seront étudiées au cas par cas en fonction des finances et budgets de la commune.

4. Démission Agathe Roche : élection délégués

- SIVOS (titulaire)
 - Candidat : Benoit Collin
 - Elu : Benoit Collin par voix 9 voix 1 abstention B.Collin
Candidate : Florence Henriot Colin
Suppléant : Florence Henriot Colin élue par 10 voix
- PNR (suppléant)
 - Candidat : S.Dionnet
 - Elu : S. Dionnet élu par 10 voix
- Affaires Culturelles (titulaire)
 - Candidat : Karine Jeantet-Prost
 - Elue : Karine Jeantet-Prost par 10 voix

5. Demandes financières

- Amicale des pompiers : cotisation à l'Union Départementale

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite une aide de 421,28 € pour financer la cotisation à l'Union Départementale des Pompiers actifs.

Après délibération, le conseil accepte la demande par 2 voix pour, 1 contre et 7 abstentions

Contre : A.Michamblé

Abstention : M. Poncet, F. Henriot Colin, J. Grenard, JM.Henrotte, P. Hernandez, S.Dionnet, I.Heurtier

Pour : B.Collin, Karine Jeantet-Prost

- Comité des Fêtes et Amicales des Pompiers : feu d'artifice du 14 juillet

Par courrier conjoint, l'amicale des pompiers et le comité de fête confirment que la soirée du 14 juillet aura lieu dans le respect des règles sanitaires en vigueur et sollicitent une aide financière pour organiser un beau feu d'artifice.

Après délibération, le conseil décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'unanimité des présents et pouvoir. (10 voix)

Questions diverses :

- Création des comités consultatifs : A.Michamblé rappelle son souhait et sa motivation pour la participation des habitants sur la vie de la commune et la création de comités consultatifs.
Après débat, il est décidé qu'une réunion publique d'information et de mise en place de ces comités aura lieu le 4 septembre 2021 à 9h30 à la salle polyvalente des Bouchoux.
- Point sur les commissions :
 - Voirie : chemin En Ganet : il est décidé de lancer la réfection de ce chemin pour un montant de 4 434€ TTC
 - Bâtiments :
 - En raison des plannings des entreprises, les travaux de l'épicerie sont repoussés à l'automne. Le problème de l'étanchéité entre l'ancienne toiture et la nouvelle se pose. L'entreprise Nicolet fera une proposition de modification de devis pour reprendre l'ensemble de la toiture.
 - L'alimentation et les installations préalables à la pose du défibrillateur de salle polyvalente sont faites (partie toilettes publiques extérieures), il ne manque que la mise en service par l'entreprise.
 - Petite Enfance : la commission a dépouillé une enquête réalisée auprès des parents d'enfants de 0 à 3 ans. 24 enquêtes ont été données, il y a eu 21 réponses. 75 % des parents ou futurs parents ont dit qu'ils seraient utilisateurs. Cela montre que la mini crèche correspondrait à un besoin de la population.
 - Point sur le travail de fusion des écoles : la commission fusion travaille sur le financement (fonctionnement et investissement) avec comparaison des 2 scénarios
 - Remplacement de l'agent technique : il y a 9 candidats qui ont été ou seront reçus en entretien d'embauche.

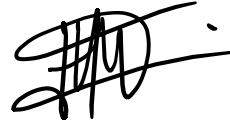
Informations diverses :

- Elections : le maire donne le planning des bureaux de vote
- Fleurissement : le maire et la 1^{ère} adjointe remercient les bénévoles qui ont participé aux plantations t qui assurent l'arrosage
- Mme Sophie Levert a donné sa démission du CCAS.
- Remise de diplôme de la famille nombreuse : le maire lit le message de remerciement de M. Paul Ackermann

La séance est levée à 23h00.

Prochain conseil le 9 juillet 2021 à 19h00

Isabelle HEURTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Heurtier', with a horizontal line extending to the right.